



## Arrêté fixant la composition du jury académique du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive CAPPEI par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) - Session 2024

Le Recteur de la région académique de La Réunion,  
Recteur de l'académie de la Réunion

**Vu** le décret n°2020-1634 du 21-12-2020 modifiant le décret n°2017-169 du 10-2-2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

**Vu** l'arrêté du 21-12-2021 modifiant l'arrêté du 10-2-2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

**Vu** la circulaire ministérielle du 12-2-2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury académique du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) est constitué ainsi qu'il suit pour la session 2024 :

- **Présidente** : Mme INGREMEAU Sandrine, inspectrice d'académie, directrice adjointe des services de l'éducation nationale en charge des collèges HEP, des lycées et de l'enseignement supérieur.

- **Membres** :

M. DEVRIES Jean, inspecteur de l'éducation nationale, conseiller technique du Recteur sur l'école inclusive

M. FRAHETIA Kebadi-Azzedine, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription de Sainte-Marie

M. MASSE Franck, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription de Saint-Benoit

Mme GOSSARD Laetitia, enseignante spécialisée (SEGPA)

Mme JARDINOT Jeanne, enseignante spécialisée (SEGPA)

Mme ARMOUGOM Rosane, enseignante spécialisée (RASED)

Mme MOULAN Sarah, enseignante spécialisée (ULIS)

M. LAVALLEY Gilles, enseignant spécialisé (ULIS)

**Article 2** : Monsieur le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 20 février 2024,

*Pour le recteur de région académique,  
recteur d'académie et par délégation,  
La Cheffe de la Division des Examens  
et Concours*

**SIGNÉ**  
**Abla ZENATI**